

INFORMATIONS concernant les résultats de septembre 2017 en Licence 1

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2017**
- 2/ Réinscription administrative**
- 3/ Inscription pédagogique**
- 4/ Consultation des copies**
- 5/ Conférences de méthode des samedis**

1/ Résultats des examens / : vendredi 13 octobre 2017 à 16h

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Les étudiants de Licence 1 sont ADMIS en Licence 2 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2. Un étudiant est déclaré Ajac (ajourné mais autorisé à continuer) s'il a validé un des deux semestres.

Un relevé de notes de la session de septembre 2017 vous sera adressé sous 15 jours.

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. ***Toutes réclamations concernant les résultats devront être faites avant le mardi 31 octobre 2017.***

Seules les notes obtenues au cours de la session de septembre 2017 apparaîtront à l'écran et sur le relevé de notes. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

2/ Réinscription administrative

- Etudiants rattachés à Paris 1 : réinscription sur le site

Les étudiants pourront se réinscrire sur le site de Paris 1 : <http://reins.univ-paris1.fr> à partir du **vendredi 20 octobre** et avant le **jeudi 30 novembre 2017** dernier délai .

- Etudiants rattachés aux Universités partenaires **PARIS 5,**
PARIS 11 et **VERSAILLES ST QUENTIN** :

Prendre contact avec le service des inscriptions administratives de ces universités.

3/ Inscription pédagogique (Cavej, Cned et Universités partenaires)

Une fois l'inscription administrative effectuée auprès de votre université de rattachement, l'inscription pédagogique s'effectue par courrier, par l'envoi d'une fiche téléchargeable sur le site internet du CAVEJ e-cavej.org à partir de la mi-octobre, accompagnée des pièces justificatives demandées.

ATTENTION : Fiches différentes selon l'université de rattachement (Paris 1 ou université partenaire)

Les étudiants déclarés Ajac devront procéder à l'inscription pédagogique en L1 et en L2.

NB : Il est nécessaire de faire votre inscription pédagogique pour pouvoir passer vos examens.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu les :

Lundi 16 octobre de 10h à 12h en droit constitutionnel et
le lundi 6 novembre de 14h à 15h en droit civil

Seules les copies de Droit civil et de Droit constitutionnel pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*).

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.

5/ Conférences de méthode des samedis

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur le site du Cavej e-cavej.org début octobre et assister aux conférences de méthode avant d'avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ. La première conférence aura lieu le **samedi 28 octobre 2017 au Centre René CASSIN Amphi 2.**

Le secrétariat de Licence 1
Paris le, 3 octobre 2017